

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° n° 246 du 20 mars 1939, promulguant à la Côte Française des Somalis et Dépendances

n° 246

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
20 mars 1939

Numéro JO
n° 508 du 31/03/1939

Date du numéro
31 mars 1939

VISAS

Le Gouverneur de la Côte Française des Somalis et dépendances : Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884 ;

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1

Sont promulgués à la Côte Française des Somalis et Dépendances : 1° — Le decret du 21 février 1939 réglementant l'expropriation pour cause d'utilité publique à la Côte Française des Somalis. 2 — Le décret du 2 février 1939 modifiant le décret du 16 juin 1937 réglementant l'accession des indigènes de la Côte Française des Somalis à la qualité de citoyen français. 3 — L'arrétée ministériel du 27 février 1939 relatif au concours d'entrée dans les sections administratives de l'Ecole Nationale de la France d'Outre-Mer. Art. 2. — Le présent arrêté sera enregistré et publié au Journal Officiel de la Colonie, après avoir donné lieu à des mesures de publicité extraordinaires.

HUBERT DESCHAMPS